

Paris, le 25 mars 2024

Fadila Khattabi

Ministre chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées

COMMUNIQUE DE PRESSE

Relatif au reportage « Zone Interdite » diffusé sur M6, ce dimanche 24 mars

Dans un reportage diffusé sur M6, « Zone Interdite » est revenue sur l'accompagnement et la prise en charge des personnes en situation de handicap à l'école et dans les établissements médico-sociaux. **À partir de plusieurs cas individuels**, l'émission met en lumière une série de dysfonctionnements graves et intolérables, qui ne sont pas restés sans réponse. En effet, **des actions ont d'ores et déjà été engagées**, il y a plusieurs mois, et d'autres suivront.

Le désarroi des familles et des personnes concernées doit plus que jamais nous mobiliser. Sans attendre la diffusion du reportage, Fadila Khattabi a souhaité rencontrer les parents, le mercredi 20 mars 2024, pour être à leur écoute et trouver des solutions adaptées. **Les familles seront par ailleurs reçues prochainement par la Ministre**, qui tient à suivre de près l'évolution de leur situation.

Toutefois, l'émission « Zone Interdite » ne doit pas occulter le travail inestimable que font les professionnels du secteur médico-social et de l'Éducation nationale au quotidien. **Il est essentiel de ne pas jeter l'opprobre sur l'ensemble d'une profession** que l'on choisit, bien souvent, par goût de l'engagement et non par dépit.

1. Concernant les cas particuliers évoqués dans le reportage.

À ce titre, les agences régionales de santé (ARS) ont été systématiquement saisies pour mener des inspections dans les établissements cités ou pour trouver, si possible, une solution durable aux familles. **La majorité des contrôles ont eu lieu en 2022 et 2023.**

C'est le cas, par exemple, pour l'IME de Narbonne, où une enquête administrative de l'ARS a été lancée, en mars 2023, pour vérifier les conditions d'accueil des enfants.

Suivant cette inspection, **l'établissement a été mis en demeure de rendre conforme ses locaux, sous huit jours**, et une unité d'enseignement pour élèves polyhandicapés (UEEP) a été ouverte dans l'IME en octobre 2023.

S'agissant de la maison d'accueil spécialisée située en Savoie, une inspection de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a également été conduite, en mars 2024, pour contrôler la qualité de l'accompagnement des résidents en situation de handicap et **s'assurer qu'il n'y ait pas de maltraitance**. Ses conclusions écartent tout dysfonctionnement susceptible de porter atteinte à la sécurité des personnes.

Dans le département du Nord, l'inspection de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France a révélé de graves problèmes, en juillet 2022, au sein du foyer d'accueil médicalisé cité dans le reportage. **Une lettre de mesure d'urgence, avec injonction immédiate d'apporter des réponses sous 5 jours, a été transmise à l'établissement** dès le mois suivant. Elle a été suivie d'une nouvelle inspection, en septembre 2022, pour vérifier l'application de ces obligations. L'enquête judiciaire en cours permettra de faire toute la lumière sur les cas de maltraitance évoqués dans cet établissement.

1. Concernant les actes de maltraitance dans les établissements médico-sociaux

L'émission « Zone Interdite » s'est faite l'écho de possibles actes de maltraitance au sein de certains établissements médico-sociaux, s'appuyant sur des images révoltantes, **que nous condamnons fermement**. La maltraitance est un fléau qui touche plus fortement les personnes vulnérables. Tout doit être mis en œuvre pour garantir leur sécurité et leur dignité.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a souhaité agir en prenant une série de mesures drastiques et en réunissant, en 2023, les États généraux des maltraitances. **Une stratégie nationale de lutte contre les maltraitances a ainsi été élaborée avec les services de l'Etat**, les associations et les personnes concernées pour apporter une réponse structurelle. Elle a été présentée par la ministre chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées, ce lundi 25 mars 2024, aux acteurs du secteur.

2. Concernant l'accompagnement médico-social des personnes handicapées

Le ministère chargé des Personnes âgées et des Personnes handicapées est pleinement conscient des difficultés, encore trop nombreuses, que peuvent connaître les personnes en situation de handicap et leurs familles pour trouver un accompagnement médico-social adapté.

Pour rattraper ce retard et parer durablement au manque de places ou de services médico-sociaux, **le président de la République a annoncé, en avril 2023, la création de 50 000 nouvelles solutions dans l'ensemble du pays, d'ici 2030**. Pour y parvenir, 1,5

milliard d'euros sont investis par l'Etat. Concrètement, cela signifie que plus de 910 millions d'euros seront consacrés à l'accompagnement des enfants handicapés et 585 millions d'euros seront dédiés à la création de nouvelles solutions pour les adultes.

3. Concernant la place des enfants en situation de handicap à l'école

Tous les enfants doivent pouvoir être scolarisés dans de bonnes conditions, que cela soit en milieu ordinaire ou au sein d'un établissement médico-social. Le droit d'aller à l'école s'adresse à tous, peu importe sa situation.

Or, un extrait particulièrement choquant de l'émission semble montrer une jeune élève en classe ULIS abandonnée par une de ses professeurs spécialisés, sans cours ni accompagnement. **Il s'agit là d'un manquement grave et manifeste de la part de cette enseignante**, qui ne reflète en rien l'engagement quotidien des professionnels de l'Education nationale. Le cas échéant, toute la lumière devra être faite sur cette situation qui, si elle se confirme, appelle à de lourdes sanctions.

Pour autant, l'Ecole inclusive porte ses fruits et chaque année, des centaines de milliers d'enfants handicapés sont scolarisés en milieu ordinaire. En 2023, 470 000 élèves en situation de handicap ont fait leur rentrée, soit une augmentation de 40% depuis 2017, **dont 110 000 en classe ULIS**. Ce progrès est notamment rendu possible par l'augmentation continue du budget de l'Ecole inclusive. Il a doublé en 7 ans, atteignant 4,4 milliards d'euros en 2023.

Pour aller encore plus loin, le président de la République a annoncé en avril dernier, lors de la Conférence nationale du handicap, la création des pôles d'appui à la scolarité. **Ils permettront à des professionnels du médico-social** (ergothérapeutes, orthophonistes, etc.) **d'intervenir directement dans les murs de l'école** pour aider les élèves, mais aussi les professeurs et les AESH. Ces équipes mobiles seront déployées sur l'ensemble du territoire d'ici 2027.

4. Concernant l'allocation de logement social

Par ailleurs, l'émission « Zone Interdite » évoque une possible mauvaise interprétation du droit concernant l'allocation de logement social (ALS), en indiquant que cette prestation sociale serait versée à l'établissement accueillant une personne handicapée, alors même que le reste à charge de la famille ou du responsable légal ne prendrait pas en compte ce versement.

Le ministère chargé des Personnes âgées et handicapées a saisi la direction des affaires juridiques des ministères sociaux qui confirme que la pratique évoquée est légale et écarte tout litige possible.